



Manuel pour les participants adultes à la pré-session du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

Child Rights Connect

1, rue Richard Wagner, 1202 Genève, Suisse – Tel : +41 22 552 41 30

Email : crcreporting@childrightsconnect.org Site internet : www.childrightsconnect.org

Mini site : <http://crcreporting.childrightsconnect.org>

À propos de Child Rights Connect

Child Rights Connect est un réseau international d'organisations non gouvernementales (ONG) qui s'assure que les enfants puissent profiter de leurs droits et apporte son soutien aux défenseurs des droits de l'enfant, y compris les enfants, les ONG, les institutions nationales des droits de l'homme et les médiateurs, pour collaborer efficacement avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (le Comité).

Depuis notre création, il y a près de 40 ans, nous sommes venus en aide et avons soutenu des défenseurs des droits de l'enfant de tous les pays du monde pour qu'ils utilisent les travaux du Comité afin d'apporter un changement dans la vie des enfants. Notre longue expérience et unique collaboration avec le Comité et son Secrétariat, qui fait partie du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), fait de nous leur point central pour la participation des défenseurs des droits de l'enfant dans le travail du Comité.

Comment se servir de ce manuel

Ce manuel a été développé par Child Rights Connect pour aider ceux qui sont invités à participer à la pré-session du Comité.

Il contient des informations pratiques afin d'être bien préparé à chaque étape de la pré-session et de connaître les mesures à prendre.

Ce manuel vient compléter les informations que vous pouvez trouver sur notre mini site dédié au cycle de présentation de rapports au Comité : <http://cocreporting.childrightsconnect.org/> et les informations pratiques présentes dans le **Manuel pour les Enfants Participant à la Pré-Session du Comité des Droits de l'Enfant.**

Donnez-nous votre avis sur ce manuel

Nous apprécierions de recevoir votre avis sur ce manuel. Nous voudrions en particulier savoir comment vous l'avez utilisé, ce que vous avez trouvé utile et ce qu'il y manque afin que nous puissions l'améliorer pour les autres.

Veuillez envoyer votre avis à : cocreporting@childrightsconnect.org

Table des Matières

Introduction – Qu'est-ce que la Pré-Session du Comité des Droits de l'Enfant ?	1
Respecter la Confidentialité de la Pré-Session	2
Pourquoi est-il important de conserver la confidentialité des réunions avec le Comité ?	2
CE QUI DOIT RESTER ABSOLUMENT CONFIDENTIEL	2
Qu'est-ce que les défenseurs des droits de l'enfant peuvent rendre public ?	3
Confidentialité : À FAIRE et À NE PAS FAIRE	3
Que faire si l'on craint des représailles de son engagement avec le Comité ?	4
S'inscrire à la Pré-Session	5
I. Modalités de Participation	5
II. Sélection des Représentants des Organisations à la Pré-Session	5
III. Inscription des Organisations à la Pré-Session	6
IV. Accréditation pour Accéder aux Bâtiments de l'ONU (pour une participation en personne uniquement)	6
Se Préparer à la Pré-Session	8
I. La Structure de la Pré-Session d'un Pays	8
II. Comment Participer Efficacement à la Pré-Session ?	8
III. Comment Préparer sa Déclaration Écrite ?	9
IV. Comment se Préparer à la Discussion Interactive avec le Comité ?	11
Annexe – Informations Générales sur les Membres du Comité	12

CONTACTEZ-NOUS !

Si vous avez la moindre question ou avez besoin d'informations supplémentaires pour assurer la participation d'un enfant dans le cycle de présentation de rapports du Comité, veuillez nous contacter :

- via email : crcreporting@childrightsconnect.org
- par téléphone : téléphone fixe +41 22 552 41 30
- via WhatsApp. Le numéro de Child Rights Connect est communiqué sur demande.

Introduction – Qu'est-ce que la Pré-Session du Comité des Droits de l'Enfant ?

La pré-session, ou le groupe de travail de pré-session, est la semaine durant laquelle le Comité rencontre en privé les défenseurs des droits de l'enfant sélectionnés, y compris les enfants, les organisations non-gouvernementales (ONG), les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), les médiateurs, ainsi que des agences de l'ONU, **en personne à Genève, en Suisse ou en ligne**. Lors d'une semaine de pré-session, de nombreuses pré-sessions de pays se tiennent les unes après les autres.

Les pré-sessions de pays sont programmées lorsque le Comité reçoit un nouveau rapport d'État. Le Comité se rencontre 3 fois par an pendant 4 semaines à chaque fois. La session se déroule les trois premières semaines, la quatrième semaine est la pré-session de la session suivante. Les dates de la semaine de pré-session sont publiées sur le [site du Comité](#). L'heure et la date exactes des pré-sessions de pays sont **CONFIDENTIELLES** et sont communiquées uniquement aux participants sélectionnés. La pré-session d'un pays se déroule 6 mois en avant la session.

La pré-session d'un pays est une réunion confidentielle de 2,5 heures durant laquelle les 18 membres du Comité rencontrent les défenseurs des droits de l'enfant invités par le Comité et les représentants des agences de l'ONU, comme l'UNICEF.

C'est l'occasion pour les défenseurs des droits de l'enfant de partager leurs informations et inquiétudes en toute confidentialité avant le dialogue du Comité avec l'Etat – la session.



Avant et après chaque pré-session de pays, Child Rights Connect organise **des briefings et des débriefings** pour les défenseurs des droits de l'enfant, **pour fournir aux participants les changements de dernière minute, répondre aux éventuelles questions, inquiétudes ou problèmes et parler des stratégies de plaidoyer**. Un briefing general en ligne est également organisé pour chaque pré-session.

En général, les briefings se tiennent 1 heure avant la réunion. Les débriefings se tiennent juste après la pré-session. L'heure sera confirmée dès l'obtention du programme final de la part du Comité.

! Veuillez prendre cela en compte lorsque vous organisez votre voyage à Genève.

Respecter la Confidentialité de la Pré-Session

Pourquoi est-il important de conserver la confidentialité des réunions avec le Comité ?

Le principe de **confidentialité** constitue un élément clé des méthodes de travail du Comité des Droits de l'Enfant, puisque les pré-sessions des pays sont des réunions à huis clos, et ne sont pas ouvertes au public.

L'objectif est d'assurer la participation efficace et sûre aux réunions des acteurs nationaux, y compris celle des enfants, en améliorant la liberté d'expression et en renforçant la protection contre les représailles.

La confidentialité doit être respectée pour TOUTES LES REUNIONS organisées avec le Comité pendant la semaine de pré-session : POUR VOTRE SECURITÉ ET CELLE DES AUTRES PERSONNES IMPLIQUÉES.

! Soyez conscient que certains défenseurs des droits de l'enfant participant à la même pré-session pays que vous ou à une autre réunion qui a lieu avant ou après **pourraient être en danger si leur présence venait à être rendue publique**. Ils engagent le dialogue avec le Comité des droits de l'enfant grâce à la confidentialité de ces réunions - veuillez respecter leurs besoins.

! Les enfants sont encore plus vulnérables, et peuvent ne pas saisir pleinement les risques et les conséquences du principe de confidentialité pour eux-mêmes ou pour les autres. Il est essentiel que cela leur soit clairement expliqué avant une réunion avec le Comité et répété directement après la réunion.

CE QUI DOIT RESTER ABSOLUMENT CONFIDENTIEL

- ✓ Les noms des **participants/organisations** qui participent à une pré-session ou à une réunion des enfants avec le Comité ne doivent pas être divulgués. Seuls les défenseurs des droits de l'enfant sont invités à la pré-session, aucun observateur n'est autorisé dans la pièce.
- ✓ Le **contenu de la discussion** lors d'une pré-session de pays ou d'une réunion des enfants ne peut pas être mentionné ni partagé. Vous pouvez parler des points que vous avez soulevés, mais vous **NE POUVEZ PAS** parler des autres points soulevés par d'autres personnes, y compris par les membres du Comité. AUCUN participant aux réunions, y compris le Comité, les ONG, les INDH, les agences de l'ONU et les enfants ne peut mentionner **ce qui a été discuté** lors la réunion. Il n'y a aucun enregistrement audio ou vidéo des réunions.
- ✓ La **date et l'heure d'une pré-session d'un pays ou d'une réunion d'enfants** NE DOIVENT PAS être divulguées ou partagées. Bien que les dates de la semaine de la pré-session soient une information publique qui se trouve sur le site du HCDH, les dates exactes des pré-sessions de chaque pays – qui pourraient révéler la présence des défenseurs de tel ou tel pays à Genève – sont strictement confidentielles.

Qu'est-ce que les défenseurs des droits de l'enfant peuvent rendre publique ?

- C'est **votre décision** de rendre votre rapport alternatif publique ou non. C'est aussi à vous de décider si vous voulez que le gouvernement concerné possède une copie de votre rapport. Si des enfants ont contribué au rapport alternatif, ils doivent être également consultés avant la publication du rapport. Ils doivent être rendus anonymes dans tous les cas.
- Vous décidez également si votre rapport alternatif peut être téléchargé sur le site du HCDH après la pré-session, une fois soumis au Comité. Si vous décidez de le rendre publique plus tard, ou si vous voulez qu'une autre version soit publiée, vous pouvez l'envoyer directement au Secrétariat du Comité à l'adresse suivante ohchr-crc@un.org juste après la pré-session du pays, en spécifiant que c'est pour le télécharger sur le site du HCDH.

Confidentialité : À FAIRE et À NE PAS FAIRE

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
Respecter la confidentialité des informations obtenues aux pré-sessions des pays ou aux réunions d'enfants.	Ne pas divulguer ni partager le nom d'autres participants (individus/organisations) de la pré-session d'un pays ou d'une réunion d'enfants.
Ne partager sur internet/les réseaux sociaux que les sujets et problèmes que vous avez soulevés lors de la pré-session d'un pays ou d'une réunion d'enfants APRÈS la semaine de pré-session. Faites référence à votre rapport uniquement.	Ne pas divulguer ce qui a été dit par un autre participant ou un membre du Comité lors d'une pré-session. NE JAMAIS partager les sujets/problèmes en direct, car cela indiquerait la date de la pré-session d'un pays ou d'une réunion d'enfants.
Expliquez le principe de confidentialité à vos collègues et aux enfants que vous soutenez et accompagnez. Assurez-vous qu'ils comprennent la signification et l'importance du respect de la confidentialité pour leur sécurité et celle des autres.	Ne pas prendre de photos lors de la réunion. Ne pas prendre en photo un participant en dehors d'une réunion sans lui demander son accord au préalable. Ne pas prendre les participants enfants en photo sans leur demander et sans l'accord de leur accompagnateur. Il faudra expliquer comment ces images seront utilisées et les conséquences possibles.
Ecrivez 'Confidentiel' sur toutes les pages du rapport que vous soumettez confidentiellement.	NE JAMAIS inviter de journalistes à la pré-session d'un pays ou à une réunion d'enfants ou en rencontrer un avant ou après sur place. NE JAMAIS divulguer la date de la pré-session d'un pays en particulier, ou d'une réunion d'enfants en dehors de votre propre organisation (et à des fins internes).

Que faire si l'on craint des représailles de son engagement avec le Comité ?

Respecter la confidentialité de la pré-session est essentielle pour se protéger de représailles, tels que l'intimidation, le harcèlement ou la discrimination envers soi-même ou envers d'autres participants.

! Ne jamais supposer que si vous ne craignez pas de représailles, les autres participants des pré-sessions de pays sont dans la même situation.

Le contexte politique variant d'un pays à l'autre, il est très important **de ne pas divulguer les dates des autres pré-sessions de pays ou le nom de participants d'autres pays que vous auriez pu rencontrer à Genève, ou avec lesquels vous êtes entrés en contact lors de la préparation à une pré-session.**

Si vous vous sentez concerné par d'éventuelles représailles à cause de votre participation à la pré-session de votre pays, veuillez prévenir Mme Allegra Franchetti (afranchetti@un.org), la Secrétaire du Comité et nous-même (crcreporting@childrightsconnect.org) dès que possible.

Si vous êtes victime de représailles après votre participation à la pré-session d'un pays, sachez que le Comité, ainsi que tous les autres organes de traité des Nations Unies ont développé une série de principes afin "d'assister et de protéger les individus et groupes alléguant qu'ils ont été l'objet d'intimidations ou de représailles à cause de leur coopération avec eux."

Dans ce contexte, le Comité a nommé un membre du Comité, Rapporteur sur la question des représailles. Le Rapporteur est chargé d'évaluer votre situation et de décider des mesures à prendre par le Comité. Vous pouvez consulter la page web dédiée du HCDH : <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/acts-intimidation-and-reprisal-cooperation-treaty-bodies>.

Plus d'informations sur la sécurité des défenseurs des droits humains à Genève, la protection et le suivi de représailles se trouvent sur le [site](#) d'accueil des ONG.

! Veuillez lire le [Guide contre les Intimidations ou Représailles](#) (principes de San José) pour plus de détails sur le rôles des organes de traités des Nations Unies à ce sujet.

Coordonnées du Secrétariat du Comité :

Comité des Droits de l'Enfant

Division du Conseil des droits de l'homme et des traités
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
CH-1211 Genève 10 (Suisse)

Tel. : +41 22 917 91 41

Fax : +41 22 917 90 08

E-mail : ohchr-crc@un.org

S'inscrire à la Pré-Session

Sommaire

I. Modalités de Participation	5
II. Sélection des Représentants des Organisations à la Pré-Session.....	5
III. Inscription des Organisations à la Pré-Session	6
IV. Accréditation pour Accéder aux Bâtiments de l'ONU (pour une participation en personne uniquement)	6

I. Modalités de Participation

Il est possible de participer à la pré-session, soit :

- en personne à Genève, en Suisse, où les 18 membres du Comité se réunissent pour tenir leur réunion de pré-session ;
- en ligne, par le biais du système de téléconférence du HCDH.

Vous indiquerez votre choix dans le formulaire d'inscription.

II. Sélection des Représentants des Organisations à la Pré-Session

Votre organisation est invitée par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à participer à une pré-session de pays du Comité : si vous voulez y participer, vous devez sélectionner des représentants.

Afin d'effectuer la meilleure sélection de vos représentants, veuillez garder les points suivants à l'esprit :

Nombre de participants

En général, étant donné le caractère confidentiel et interactif des réunions, le Comité n'invite qu'un petit groupe de représentants de la société civile par pré-session de pays (environ 12 participants).

Selon notre expérience, les organisations qui soumettent un rapport détaillé sur un grand nombre de problèmes ne devraient inscrire que 2 personnes. 1 personne est suffisante pour représenter une organisation qui a soumis un rapport thématique.

Critères de sélection

Le Comité exige que tous les participants :

- ✓ **Maîtrisent** (expression et compréhension) l'une des langues officielles des Nations Unies (anglais, français, espagnol, russe, chinois ou arabe) ;
- ✓ Aient **activement participé** à la préparation du rapport alternatif soumis par l'organisation ;
- ✓ Soient prêts à **participer activement** et à répondre aux questions du Comité (les observateurs ne sont pas autorisés) ;
- ✓ Doivent avoir une **connaissance approfondie** de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant (CRC) et du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et/ou du protocole facultatif sur l'implication des enfants dans les conflits armés si nécessaire, et comment ils sont mis en place dans le pays, en

particulier par rapport à la législation nationale, les politiques et programmes du gouvernement, les domaines prioritaires et les lacunes importantes.

- ✓ Soient prêts à **coopérer** avec les autres représentants dans la salle (par ex. UNICEF, Médiateur, etc.) ;
- ✓ Respectent **le principe de confidentialité**.

! Si vous sélectionnez plusieurs représentants pour votre organisation, ils doivent avoir une expertise complémentaire afin de couvrir une plus grande gamme de sujets.

III. Inscription des Organisations à la Pré-Session

L'inscription des représentants participant à la pré-session se fait par notre [formulaire d'inscription en ligne](#). Cela signifie que les coordonnées de tous les représentants sélectionnés des organisations invitées à une pré-session de pays doivent être enregistrées. Veuillez n'envoyer qu'un formulaire par représentant

Les organisations qui ne s'inscrivent pas avant la date limite devront directement contacter le Secrétariat du Comité (ohchr-cr@un.org) afin de savoir si une inscription tardive est possible.

! À ce stade, nous recommandons que les organisations qui pourraient participer selon les subventions reçues s'inscrivent de toute manière, même si un financement n'a pas encore été assuré.

Désigner un représentant principal à contacter :

Chaque organisation devra fournir le nom d'un représentant principal, qui sera aussi la personne à joindre par Child Rights Connect et le Secrétariat du Comité lors de la préparation de la pré-session du pays.

Le représentant principal devra :

- ✓ Diffuser toutes les informations partagées par Child Rights Connect et/ou par le Secrétariat du Comité avec ses collègues participant à la pré-session du pays,
- ✓ Participer à un appel préparatoire que Child Rights Connect organise avec les représentants principaux de chaque organisation participant aux pré-session de pays.

À des fins de coordination, les coordonnées de cette personne seront partagées avec les représentants principaux des autres organisations qui participent à la même pré-session de pays. Si cela pose problème, veuillez nous contacter à l'adresse crcreporting@childrightsconnect.org.

IV. Accréditation pour Accéder aux Bâtiments de l'ONU (pour une participation en personne uniquement)

Une fois l'inscription en ligne des représentants de votre organisation effectuée, vous devez soumettre une demande d'accréditation pour entrer dans les bâtiments de l'ONU, lieu où le Comité vous rencontrera, seulement si vous participez en personne.

! Omettre de faire cette demande vous empêchera l'accès aux bâtiments et à la pré-session de votre pays.

L'accréditation pour l'ONU s'effectue en 2 étapes :

1) Avant la pré-session de pays :

- ✓ Les participants doivent s'inscrire sur la plateforme en ligne d'accréditation, Indico. Le lien privé est envoyé aux participants par email avec l'invitation à la pré-session envoyée par le Secrétariat du Comité. Merci d'attendre deux jours ouvrables pour que votre requête soit traitée.

2) Le jour de la pré-session du pays :

- ✓ Retirez votre badge au Palais des Nations (adresse : *Pavillon Pregny, Avenue de la Paix 14, 1211 Genève*. Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 16h45).
- ✓ Se rendre au point sécurité du Palais Wilson (adresse : 52 rue des Pâquis, 1201 Genève, Suisse) lieu où se tiendra la pré-session de pays.
- ✓ Apporter la confirmation de l'inscription qui comporte le code QR et le passeport ou carte d'identité.

Se Préparer à la Pré-Session

Sommaire

I. La Structure de la Pré-Session d'un Pays.....	8
II. Comment Participer Efficacement à la Pré-Session ?	9
III. Comment Préparer sa Déclaration Écrite ?.....	9
IV. Comment se Préparer à la Discussion Interactive avec le Comité ?.....	10

I. La Structure de la Pré-Session d'un Pays

Une pré-session d'un pays est une réunion confidentielle entre le Comité et les participants sélectionnés de la société civile. Cette réunion dure entre 1h30 et 3h00 et est divisée en **3 parties principales** :

- 1) Série de questions par le Comité** – Les rapporteurs pays du Comité (2 membres) ou la groupe de travail (3-4 membres) posent une série de questions aux participants, qui ne portent pas forcément sur les problèmes soulevés dans leur rapport ou leur déclaration initiale.
- 2) Préparation et organisation des réponses** – Les participants ont 10-15 minutes en tout pour préparer leurs réponses aux questions posées par les membres du Comité. Ils ont le choix de l'ordre de leur réponse, décident qui va répondre à quelle question ainsi que le choix de décider de ne pas répondre à certaines questions. Il est fortement conseillé que les participants travaillent ensemble afin de se répartir les réponses entre eux.
- 3) Discussion interactive avec le Comité** – Une fois le temps de préparation écoulé, les participants sont invités à répondre aux questions du Comité. Les membres du Comité peuvent intervenir en ajoutant des questions supplémentaires ou complémentaires à n'importe quel moment.

Rapporteurs Pays et Groupes de Travail

Pour chaque pré-session d'un pays, le Comité nomme soit **2 rapporteurs pays** soit **1 groupe de travail de 3 ou 4 personnes**.

Les nominations s'effectuent à la fin de la session précédente, environ 3 mois avant la pré-session d'un pays. Les rapporteurs pays et les groupes de travail sont chargés de diriger les discussions avec les défenseurs des droits de l'enfant pendant les pré-sessions des pays et avec l'État examiné pendant la session d'un pays.

Lorsqu'un comité de réflexion dirige la pré-session d'un pays, le Président du Comité peut limiter le nombre de questions soulevées par les autres membres lors d'une série de questions aux défenseurs des droits de l'enfant.

 Child Rights Connect vous communiquera le nom des rapporteurs et des membres du groupe de travail dès l'obtention de l'information.

II. Comment Participer Efficacement à la Pré-Session ?

Etant donné la durée et le format de la pré-session, il est essentiel que chaque participant d'une pré-session d'un pays s'organise à l'avance afin de maximiser son temps et d'éviter les répétitions des problèmes et des réponses.

Avantages de l'organisation :

- ✓ Tous les participants se connaissent avant la pré-session du pays ;
- ✓ Les déclarations initiales sont partagées, ce qui permet aux participants de connaître les problèmes soulevés par les autres et les domaines d'expertise de chacun ;
- ✓ Les déclarations initiales des participants ne sont pas répétitives et restent très courtes, ce qui donne plus de temps pour la discussion interactive avec le Comité ;
- ✓ Les participants connaissent en avance les thèmes ou sujets qu'ils défendront, et peuvent se préparer en amont ;
- ✓ Les participants peuvent répondre à la plupart, voire à toutes les questions posées par le Comité malgré la courte période de temps impartie lors d'une réunion ;
- ✓ Cette coordination pour la pré-session du pays sera utile pour s'organiser davantage pour la session ainsi que le suivi des recommandations du Comité.

III. Comment Préparer sa Déclaration Écrite ?

Les pré-sessions de pays commencent par de brèves déclarations des ONG, INDH, UNICEF, et d'autres organismes non-gouvernementaux. Bien que ces déclarations n'aient pas de format spécifique, les points suivants vous aideront à partager vos informations de manière efficace.

Contenu de la déclaration initiale

- ✓ L'objectif des déclarations est de souligner les développements récents et de fournir des informations actualisées depuis la soumission de votre rapport.
- ✓ Se concentrer sur un nombre limité de priorités essentielles (problèmes soulevés, actualisations et recommandations) afin d'aider le Comité à mieux comprendre les principaux obstacles de votre pays.
- ✓ Si des problèmes soulevés portent atteinte à l'application de la Convention et/ou des protocoles facultatifs, veuillez les mentionner brièvement.
- ✓ Vous pouvez donner votre opinion sur le rapport de l'État partie.
- ✓ Vous pouvez mentionner des points de votre rapport mais sans faire un résumé trop détaillé de celui-ci. Le Comité aura déjà étudié votre rapport.

! Veuillez noter que le Comité aura reçu votre rapport sous forme électronique, vous n'avez pas besoin d'apporter des copies papier de votre rapport.

- ✓ Vous pouvez terminer votre déclaration en résumant les principales recommandations et questions à soulever par le Comité à l'État partie lors de la réunion du pays.
- ✓ Votre déclaration écrite ne devrait pas contenir d'informations sur le travail effectué par votre organisme. Si vous en faites part, veuillez distribuer une copie papier aux membres du Comité.
- ✓ Les ONG/coalitions peuvent préparer soit une déclaration commune, soit des déclarations individuelles.
- ✓ Les déclarations doivent se faire en **anglais, français** ou/et **espagnol, les langues de travail du Comité.**



Child Rights Connect peut formuler des observations sur vos déclarations si besoin.

! Vous pouvez consulter les langues parlées par les membres du groupe de travail pour décider quelles sont les langues les plus pertinentes pour votre déclaration.

Salle de réunion de la pré-session

La pré-session se tient généralement dans une salle de réunion au siège du HCDH dans le bâtiment historique Palais Wilson (voir photo ci-dessous).

Le Président du Comité dirige la réunion depuis la table du président (podium), avec la Secrétaire du Comité.

Les membres du Comité prennent place aux tables situées sur les côtés, et les représentants des ONG s'assoient aux tables situées au centre.

Les enfants qui restent pour la pré-session peuvent occuper les mêmes sièges ou s'asseoir aux rangées de tables au fond de la salle.



Source: UNOG

IV. Comment se Préparer à la Discussion Interactive avec le Comité ?

Après la série de questions posées par le Comité, vous disposerez de **10 à 15 minutes** pour décider comment répondre aux questions.

Dans le but de maximiser votre temps, nous vous recommandons de :

- ✓ Noter les questions sur une feuille ou un ordinateur portable ;
- ✓ Vous organiser en avance avec vos collègues et/ou d'autres participants à la pré-session (par ex. d'autres ONG, UNICEF, INDH) afin d'éviter les doublons et les répétitions ;
- ✓ Nommer une personne en charge de la gestion du temps, en particulier si vous êtes un groupe nombreux ;
- ✓ Grouper les questions par thèmes et les prioriser selon leur importance ;
- ✓ Prioriser les questions auxquelles vous voulez répondre. En fonction du temps disponible, il n'est peut-être pas possible de répondre à toutes les questions posées par le Comité : c'est à vous de décider celles qui doivent être résolues pendant la réunion et celles peuvent être résolues par la suite à l'écrit.

Soyez concis et précis lorsque vous répondez tout en gardant à l'esprit que le plus de temps passé sur une seule question, le moins de temps vous aurez pour répondre aux autres questions. Garder également à l'esprit qu'il est mieux de répondre entièrement à des questions importantes que de répondre à toutes de manière superficielle.

! Il est important de ne pas se disperser, **soyez aussi bref et organisé que possible.**

- ✓ **Notez** que les questions sur la CDE seront posées en première, suivies de celles sur l'OPAC et/ou OPSC si nécessaire.

Si vous avez des statistiques, des rapports ou information qui ne proviennent pas d'un rapport de l'ONU (par ex. UNICEF, OIT, les statistiques de l'OMS), qui soutiennent les problèmes que vous voulez soulever, veuillez les partager avec le Secrétariat du Comité et demander qu'ils soient partagés avec les membres du Comité au début de la réunion. Toutes les informations sur les publications ou campagnes préparées par des ONG, des enfants et INDH pour diffuser la Convention sont très utiles et le Comité encourage souvent les Etats parties à soutenir les campagnes de la société civile.

Annexe – Informations Générales sur les Membres du Comité

Pour mieux préparer la pré-session, voici un aperçu général des membres du Comité et de leurs antécédents. Cela vous aidera à avoir une idée des principaux domaines d'expertise des membres du Comité et, par conséquent, de ce que vous pouvez attendre d'eux en termes de questions.

Le Comité est composé de 18 experts indépendants sur les droits de l'enfant de 18 pays différents. Il est important de garder à l'esprit que les membres du **Comité sont élus à titre personnel** pour un mandat de quatre ans et peuvent être réélus¹.

La composition actuelle du Comité des droits de l'enfant, ainsi que des informations sur les antécédents des membres, peuvent être trouvées ici :

www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Membership.aspx

! Toutes les sessions du Comité avec les États sont publiques et diffusées sur le Web. Si vous voulez avoir une idée des questions posées par le Comité, consultez les [archives de l'ONU Web TV](#).

Tous les membres du Comité sont des experts dans différents domaines liés aux droits de l'enfant, qui ont tendance à poser des questions en fonction de leur expertise et de leurs intérêts.



Child Rights Connect a réuni les questions que **les membres du Comité posent le plus souvent aux États et aux domaines thématiques qu'ils couvrent habituellement** lors des sessions de pays.

Nous espérons que cette information peut vous aider à :

- Mieux comprendre la perspective et les domaines d'intérêt du Comité ;
- Mieux préparer la pré-session du pays ;
- Fournir au Comité des contributions plus pertinentes et ciblées (recommandations, questions suggérées pour l'État).

! Veuillez noter que les informations contenues dans cette section ne sont pas exhaustives et ont été rédigées uniquement par Child Rights Connect à des fins informatives.

¹ Pour plus d'informations sur la nomination et l'élection des membres du Comité, consultez notre fiche d'information : www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2013/09/FicheRenseignements_Elections_ChildRightsConnect_French.pdf?x37799

Questions thématiques fréquemment soulevées par les membres du Comité

Membres du Comité	Domaines	
<i>Suzanne AHO</i>	Enregistrement des naissances, traite des enfants, adoption, santé, santé maternelle, services de soins de santé primaires, éducation sexuelle, grossesse précoce, VIH/SIDA, orphelins, nutrition	
<i>Hynd AYOUBI IDRISI</i>	Budget, lois et politiques, collecte de données, coopération avec la société civile, intérêt supérieur de l'enfant, châtement corporel, justice juvénile, violence domestique	
<i>Rinchen CHOPHEL</i>	Violence à l'égard des enfants, mariage d'enfants, châtement corporel, travail des enfants, trafic, abus et exploitation sexuels des enfants, procédures d'application de la loi, santé publique	
<i>Bragi GUDBRANDSSON</i>	Déclaration obligatoire des cas d'abus sexuels	
<i>Philip JAFFE</i>	Respect des opinions de l'enfant, parlement des enfants, accès à l'information, châtements corporels	
<i>Sopio KILADZE</i>	Cadres juridiques pour la promotion des droits de l'enfant, droits sociaux de l'enfant	
<i>Mary BELOFF</i>	Justice juvénile droit de la famille, violence à l'égard des enfants, enfants privés de liberté	
<i>Faith MARSHALL-HARRIS</i>	Lois et politiques, droit de la famille, nationalité, enregistrement des naissances, travail des enfants, justice juvénile	
<i>Benyam Dawit MEZMUR</i>	Enfants victimes d'abus, qualité de l'éducation, définition de l'enfant, principes généraux, droits civils et libertés, budget	
<i>Rosaria CORREA</i>	Lois et législation, violence sexuelle et exploitation, droit de la famille	
<i>Mikiko OTANI</i>	Droits civils et liberté, enregistrement des naissances, protection de la vie privée, accès à l'information, liberté de religion, participation des enfants, santé environnementale, enfants défenseurs des droits humains	
<i>Luis Ernesto PEDERNERA REYNA</i>	Lois et législations, liberté d'association, ratification, suivi indépendant des plaintes, protection de la vie privée, torture, traitement cruel et inhumain, exploitation sexuelle, coopération avec la société civile	
<i>Zara RATOU</i>	Affaires sociales, protection de l'enfant	Affaires sociale
<i>Thuwayba AL BARWANI</i>	Mesures générales d'implantation, éducation	
<i>Aissatou ALASSANE SIDIKOU</i>	Pratiques traditionnelles, éducation, bien-être social, protection de l'enfant	
<i>Ann Marie SKELTON</i>	Loi sur la prise en charge et la protection de l'enfance, lois et politiques, budget, OPIC, accès à la justice, justice des mineurs, éducation, protection de remplacement	
<i>Velina TODOROVA</i>	Violence contre les enfants, traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants, lois et politiques, droit de la famille	
<i>Benoît VAN KEIRSBILCK</i>	Enfants en situation de migration et enfants réfugiés, accès à la justice, justice des mineurs, protection de l'enfant, défense socio-légale des enfants, enfants privés de liberté	

Exemples de questions posées par les membres du Comité dans chaque rubrique

A. Mesures d'application générales

Mécanismes de suivi indépendant

Hynd Ayoubi Idrissi

Qu'est-ce qui a été prévu pour garantir que les enfants aient un accès confidentiel aux mécanismes de suivi ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Combien de plaintes l'Institution nationale des droits de l'homme a-t-elle reçues en termes de violations des droits de l'enfant ? Et comment avez-vous traité ces plaintes, en particulier, depuis la création par l'unité spéciale dédiée aux droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées.

Allocation de ressources

Benyam Dawit Mezmur

Nous reconnaissons qu'il y a eu des difficultés financières. Quelle est la réduction budgétaire pour l'éducation ?

Ann Marie Skelton

Le coût de cette nouvelle loi sur la garde et la protection des enfants a-t-il été évalué avant sa mise en œuvre ? Existe-t-il un budget spécifique pour faire fonctionner cette nouvelle loi ?

Thuwayba Al Barwani

Existe-t-il un budget affecté spécifiquement à la lutte contre la traite des enfants, la prostitution et la pornographie ?

Ratification des Protocoles Facultatifs

Velina Todorova

Quelles sont les divergences entre la loi et les dispositions du Protocole facultatif relatif à la Procédure de Communication (OPIC) qui poseraient un problème et vous empêcheraient de ratifier ce protocole ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Le Qatar dispose-t-il d'un calendrier pour la mise à jour des traités sur les droits de l'homme dont la ratification est toujours en cours ?

Mise en œuvre de la CIDE dans la législation nationale

Sophie Kiladze

Des ressources humaines, techniques et financières suffisantes sont-elles allouées à la mise en œuvre de la CDE dans la législation nationale ?

Médiateur

Politique et stratégie globales

Sophie Kiladze

Procédures d'évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant : quel est l'état d'avancement du processus d'élaboration ?

Collecte des données

Hynd Ayoubi Idrissi

La collecte de données est un domaine qui doit être renforcé, notamment en ce qui concerne la population indigène, les orphelins, etc. Quelles sont les mesures prises par l'État ?

Thuwayba Al Barwani

Pourriez-vous nous éclairer sur les progrès réalisés en matière de collecte de données et de recherche en vue de collecter des données désagrégées pour toutes les catégories restantes ?

Coopération entre UNICEF, la société civile et le gouvernement

Suzanne Aho

Comment l'État travaille-t-il avec les ONG ? Existe-t-il des subventions pour les ONG qui travaillent pour la protection de l'enfance ?

B. Définition de l'enfant

Concept de l'enfant

Luis Pedernera

Le mariage avant 18 ans n'est pas totalement interdit, certaines exceptions sont possibles : l'État envisage-t-il d'introduire une interdiction du mariage avant 18 ans ?

C. Principes généraux

Non-discrimination

Zara Ratou

Selon les informations recueillies, il existe une discrimination à l'égard de certains groupes d'enfants. Peut-on l'expliquer ? Quelles sont les approches communes adoptées pour mettre fin à cette discrimination ?

Aïssatou Alassane Sidikou

Selon une étude, 43% des enfants ont subi un traitement discriminatoire. Le gouvernement affirme que la loi offre une protection suffisante contre la discrimination. Quelles mesures sont prises pour faire

connaître cette loi ? Quelle stratégie ou quel mécanisme le gouvernement entend-il mettre en place pour lutter contre la discrimination ?

Rosaria Correa

Que faites-vous pour vous assurer que vos plans en matière de non-discrimination sont correctement et efficacement appliqués? Disposez-vous d'un système de données sur les violations du droit à la non-discrimination afin de prévenir les discours de haine ?

Intérêt supérieur de l'enfant

Ann Marie Skelton

Les juges et les magistrats prennent-ils en compte l'intérêt supérieur de l'enfant ? Si oui, comment ?

Rosaria Correa

Comment conceptualisez-vous ou définissez-vous l'intérêt supérieur de l'enfant ? Existe-t-il une forme de formation pour les fonctionnaires afin de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant ? Cette formation est-elle en accord avec l'observation générale 14 de la CDE ?

Respect de l'opinion de l'enfant

Mikiko Otani

Malgré la reconnaissance du droit de l'enfant à être entendu, il est rarement mis en pratique. Quelles sont les pratiques actuelles ? Des lignes directrices ont-elles été élaborées ? Quel est le point de vue du gouvernement sur la nécessité de mesures spéciales pour assurer une participation inclusive ?

Hynd Ayoubi Idrissi

Quelles mesures sont prises pour assurer la participation des enfants ? Quelles sont les mesures prises pour faire face à la résistance culturelle ?

Rosaria Correa

Quelle stratégie mettez-vous en œuvre pour garantir la participation des enfants ? Quelles mesures ont été prises pour soutenir la société civile dans ce domaine ?

Faith Marshall-Harris

Comment les enfants des groupes vulnérables sont-ils inclus et leurs opinions représentées ?

D. Libertés et droits civils

Nationalité

Suzanne Aho

L'enregistrement des voyageurs et des enfants Roms : y a-t-il des choses mises en place pour déclarer la naissance de ces enfants ?

Bragi Gudbrandsson

Envisagez-vous de modifier certaines dispositions afin qu'un enfant ne se retrouve pas dans une situation d'apatridie ?

Enregistrement des naissances

Suzanne Aho

Quel est le délai pour obtenir un certificat de naissance ? Quel est le taux de non-déclaration ? Et quel est le taux d'enfants dont les parents sont anonymes ? Le système d'enregistrement semble être trop centralisé. Comment les habitants des zones rurales s'inscrivent-ils ? L'enregistrement est-il gratuit ? Si ce n'est pas le cas, est-il possible de supprimer les frais ? Existe-t-il un programme de sensibilisation à l'importance de l'enregistrement des naissances ? Et les enfants non enregistrés ont-ils accès à l'éducation ?

Mikiko Otani

L'exigence de l'examen médico-légal est-elle toujours un défi pour les enfants nés à la maison et dans des milieux autres que les hôpitaux ? Avez-vous pris des mesures de sensibilisation et de formation du personnel hospitalier, des administrateurs et d'autres professionnels de la santé à travers le pays sur cette nouvelle procédure ? Disposez-vous d'un système de collecte de données permettant d'identifier le nombre de naissances non enregistrées et de vérifier si cette nouvelle procédure a des effets positifs sur la réduction des non-enregistrements ?

Benyam Dawit Mezmur

L'État partie supprimera-t-il les frais d'enregistrement des naissances ?

Liberté d'association et de réunion pacifique

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Comment les enfants sont-ils impliqués dans ces associations des droits humains dans les écoles ? Comment sont-elles créées ? Deviennent-ils membres par le biais d'élections ? Quels sont leurs pouvoirs ? Quelles sont leurs activités ? Quelles ressources reçoivent-elles ? Les enfants connaissent-ils ces associations de défense des droits humains ?

Benoît Van Keirsbilck

Quelle est la possibilité pour les enfants d'être impliqués dans des structures de nature politique ?

Liberté de religion

Mikiko Otani

Pouvez-vous confirmer si la décision des élèves de ne pas assister à un cours de religion, dans le cadre du programme d'études, si une demande écrite est faite par leurs parents, est effectivement délivrée ? Pouvez-vous informer le Comité si des mesures législatives visant à modifier une loi sur l'éducation nationale qui a été jugée inconstitutionnelle ou toute autre mesure en réponse à cette décision constitutionnelle fondamentale ont été prises ou sont prévues ? Si cette disposition est toujours en vigueur, comment le droit d'un enfant de ne pas assister à un cours de religion est-il effectivement appliqué ? Comment les élèves et leurs parents sont-ils informés de la possibilité de ne pas assister à un

cours de religion ? Combien d'élèves choisissent de ne pas y assister ? Comment les élèves qui ne suivent pas de cours de religion sont-ils traités à l'école ?

Parlements des enfants

Philip Jaffé

Comment le gouvernement s'assure-t-il que tous les enfants sont représentés dans le parlement des enfants ?

Aissatou Alassane Sidikou

Comment le gouvernement garanti-t-il un processus démocratique pour que les enfants de tous les milieux puissent faire partie des parlements des enfants ?

Protection de la vie privée et accès à une information appropriée

Mikiko Otani

Comment vous assurez-vous que les enfants sont efficacement protégés de la diffusion de leurs images ou de déclarations qui ne devraient pas exister car elles contredisent l'intérêt de l'enfant ? Existe-t-il des mécanismes de protection pour empêcher ce genre de diffusions ? Y a-t-il un suivi et un corps instauré pour les services informatiques ?

Velina Todorova

Les initiatives des médias pour discuter des histoires personnelles des victimes d'abus sexuels : y a-t-il des intentions similaires en ce qui concerne les punitions corporelles, d'être couvertes par ces pratiques positives des médias ?

Philip Jaffé

La transmission de l'information est-elle culturellement accessible aux enfants ?

E. Violence à l'égard des enfants

Châtiments corporels

Rosaria Correa

Quel type de sanction est imposé aux parents qui pratiquent les châtimens corporels ? Quelle est la stratégie nationale pour lutter contre ce phénomène ?

Faith Marshall-Harris

Les châtimens corporels sont-ils interdits dans les écoles ou dans tous les milieux ? Si ce n'est pas le cas, quand envisagez-vous de le faire ?

Velina Todorova

Les gouvernements ont-ils l'intention de s'attaquer aux châtimens corporels dans la famille ? Des plans pour organiser des campagnes de sensibilisation ou des formations pour les parents ?

Philip Jaffé

De quels types de stratégies spécifiques disposez-vous pour lutter contre le recours aux châtements corporels ?

Maltraitance et négligence

Rinchen Chopel

La loi autorise le recours à des "mesures éducatives proportionnées". Lorsque la mesure est disproportionnée, elle peut être traitée par le système de justice pénale. Quelle est pour vous la différence entre une mesure proportionnée et une mesure disproportionnée ?

Pratiques préjudiciables

Faith Marshall Harris

Existe-t-il des garanties permettant d'éviter les traitements médicaux et chirurgicaux inutiles sur les enfants intersexes ?

Exploitation sexuelle et abus sexuels

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Combien de garçons et de filles ont été touchés par l'exploitation sexuelle et quelles sont les mesures concrètes qui ont été mises en place pour prendre soin des enfants qui ont été sexuellement exploités et maltraités ?

Suzanne Aho

Quels programmes sont disponibles pour les enfants victimes de violences et d'abus sexuels afin qu'ils puissent se rétablir physiquement et psychologiquement ?

Bragi Gudbrandsson

Comment les cas d'abus sexuels sont-ils gérés ? Le signalement est-il obligatoire ?

Existe-t-il des lignes d'assistance téléphonique dédiées aux enfants ?

Rosaria Correa

Des progrès ont été réalisés en matière de criminalisation des délits sexuels, notamment en ce qui concerne l'extension du délai de prescription pour les abus sexuels sur les enfants. J'aimerais avoir plus d'informations sur la politique publique élaborée pour traiter cette question ?

Enfants victimes de violence

Benyam Dawit Mezmur

Pourriez-vous préciser si votre État autorise qu'une personne qui a violé les droits fondamentaux d'un enfant ne soit pas nécessairement punie si la violence a été exercée de bonne foi ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Les gardiens de prison sont-ils formés ? Les enfants sont-ils informés que la torture est un crime reconnu par la loi ? Est-ce que des mesures de protection permettent aux personnes de signaler des cas de torture, ou de traitements cruels et humiliants ?

Hotline / Ligne d'assistance téléphonique

Hynd Ayoubi Idrissi

Comment garantissez-vous que les enfants aient accès au numéro gratuit pour les plaintes ?

Mikiko Otani

Existe-t-il des informations adaptées aux enfants sur le système de plainte créé et diffusé ? Pourriez-vous nous fournir des informations sur le nombre de plaintes concernant les enfants ?

Velina Todorova

Comment est assurée la sécurité de l'enfant qui utilise des assistances téléphoniques et des mécanismes indépendants de dépôts de plaintes ? Quelles sont les conséquences pour l'enfant, par exemple y a-t-il un suivi des plaintes ou non ?

Trafic d'enfants

Benoît Van Keirsbilck

Adoption internationale : quel suivi est donné aux recommandations ? Qu'en est-il des disparitions forcées ? Que fait-on pour éviter que les adoptions internationales ne couvrent un trafic d'enfants ?

F. Milieu familial et protection de remplacement

Rosaria Correa

Quelles mesures avez-vous prises pour empêcher les citoyens de se rendre dans d'autres pays pour y subir une gestation pour autrui ?

Rosaria Correa

Lorsque les parents se séparent, quels sont les services offerts à l'enfant ?

Soin institutionnel

Anne Marie Skelton

Quelle est votre vision de la prise en charge des enfants dans un système de placement familial adéquat ? Pourquoi avez-vous des enfants si jeunes dans des institutions ?

Philip Jaffé

Quel est le nombre estimé d'enfants séparés de leurs parents ?

Rosaria Correa

Combien d'enfants sont pris en charge par l'État à la suite de la séparation de leurs parents ?

Enfants de parents incarcérés

Faith Marshall-Harris

Qu'en est-il des droits de visite pour les enfants dont les parents sont incarcérés ?

Rosaria Correa

Que faites-vous pour maintenir le lien entre l'enfant et son/ses parent(s) ?

Développement de la petite enfance

Suzanne Aho Assouma

Dans votre rapport, vous parlez de la pension alimentaire et du fait que si le père ne peut pas payer, la mère doit apporter un soutien financier à l'enfant. Cependant, que se passe-t-il si aucun des parents n'a les moyens de payer ?

G. Santé de Base et Bien-être

Santé et services de santé

Faith Marshall-Harris

Pourquoi les enfants accumulent-ils des dettes énormes pour les soins de santé ?

Santé des adolescents

Rosaria Correa

Le taux de suicide des adolescents transgenres est élevé. Que faites-vous en termes de prévention ?

Santé reproductive

Suzanne Aho

La criminalisation de l'avortement sauf en cas de viol : ne pensez-vous pas que cela va encourager les avortements clandestins ? Ne devriez-vous pas décriminaliser l'avortement ?

Enfants en situation de handicap

Suzanne Aho

Quel est le pourcentage d'enfants en situation de handicap et quel est le budget consacré à ces enfants ? Existe-t-il des programmes de détection précoce des handicaps ?

Santé environnementale

Velina Todorova

Comment la politique actuelle d'atténuation du changement climatique, notamment en ce qui concerne le chauffage domestique et le secteur des transports, est-elle compatible avec votre obligation de

protéger les droits des enfants, en particulier les droits à la santé, à l'alimentation et à un niveau de vie adéquat ?

Sophie Kiladze

Changement climatique : comment des questions telles que l'acidification des océans et l'impact sur l'écosystème marin sont-elles abordées ? Comment les enfants sont-ils impliqués dans ces plans ?

H. Education, Loisirs et Activités Culturelles

Education Inclusive

Velina Todorova

Prévoyez-vous de mettre en place des mesures pour assurer une éducation globale qualitative pour les enfants en situation de handicap ?

Hynd Ayoubi Idrissi

Quelles mesures sont envisagées pour mettre à niveau les écoles en vue d'une éducation inclusive ?

Accès à l'éducation

Benoît Van Keirsbilck

Les enfants en situation irrégulière dans le pays peuvent-ils avoir accès à l'éducation ? Qu'a-t-il été fait pour les enfants et leur accès à l'éducation pendant la pandémie de Covid-19 ?

Benyam Dawit Mezmur

Existe-t-il des disparités dans l'accès à l'éducation entre les zones rurales et les villes ? Quelles sont les mesures et quels sont les impacts positifs pour ce sujet ?

Ann Marie Skelton

Avez-vous un groupe de suivi sur l'enseignement à domicile ?

Harcèlement

Ann Marie Skelton

La délégation pourrait-elle aborder les allégations d'intimidation et de cyberintimidation dans les écoles ?

Éducation sur les droits humains et les droits de l'enfant

Rosaria Correa

Existe-t-il un plan ou un programme national de sensibilisation des enfants à leurs droits ?

Abandon scolaire

Benoît Van Keirsbilck

Quels sont les chiffres sur l'abandon scolaire ?

Hynd Ayoubi Idrissi

En ce qui concerne les classes socialement et économiquement défavorisées, pouvez-vous nous indiquer le pourcentage d'enfants économiquement défavorisés qui suivent un cursus normal ?

Loisirs

Ann Marie Skelton

Dans quelle mesure la participation des enfants a-t-elle été assurée dans les processus de planification urbaine, et en veillant à ce que les enfants aient un endroit pour jouer ?

I. Mesures Spéciales de Protection de l'Enfance

Groupes d'enfants vulnérables

Ann Marie Skelton

Quels efforts sont déployés pour assurer la protection des enfants dans les camps de réfugiés ? Quelle est l'approche du gouvernement concernant le retour de ces enfants ?

Travail des enfants

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Le travail des enfants est un problème grave dans l'État partie. Où en êtes-vous dans la lutte contre le travail des enfants ? Où en êtes-vous dans la révision du code du travail ?

Enfants en conflit avec la loi : âge de la responsabilité criminelle

Hynd Ayoubi Idrissi

Seriez-vous prêt à réduire l'âge de la responsabilité criminelle ?

Justice juvénile

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Est-ce que les Institutions Nationales des Droits de l'Homme ont le droit de visiter des zones de détention ? Pourquoi ont-elles besoin de demander la permission et ne peuvent-elles pas faire de visites surprises ?

Mary Beloff

Combien d'adolescents ont été condamnés aux peines maximales ? Les plus hautes juridictions du pays ont-elles soulevé l'incompatibilité de l'application directe de ces peines avec la CDE ?

Quelles sont les mesures mises en œuvre dans le pays lorsqu'un enfant est accusé d'avoir atteint l'âge minimum légal et quelles sont les procédures suivies ?

Enfants des rues

Suzanne Aho

Quels sont les problèmes auxquels les enfants des rues sont confrontés ? Quelles mesures avez-vous prises pour relever ces défis ?

Enfants réfugiés

Zara Ratou

Quelles mesures sont prises pour assurer le bien-être et le développement des enfants réfugiés ?

Rosaria Correa

Pouvez-vous nous indiquer les mesures de protection dont vous disposez pour les mineurs non accompagnés ?

Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Philip Jaffé

Envisagez-vous de lutter contre la prostitution des enfants ?

Existe-t-il des unités spécialisées dans la police pour traiter les cas de violence sexuelle contre les enfants ?

Thuwayba Al Barwani

Quels sont les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action contre la traite des êtres humains ? Toutes les ressources - humaines, techniques et financières - ont-elles été affectées à la mise en œuvre efficace de ce plan ?